



Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer.

Titre du projet: _____ (le « Projet »)

Société requérante: _____ (le « Requérant »)

Le FMC s'est engagé à encourager l'adoption de pratiques exemplaires en matière de durabilité au sein des industries créatives canadiennes. Cela peut inclure des mesures concrètes et réalisables à prendre par le Requérant ainsi que le personnel clé de production et de création lors de la création du contenu, connues sous le nom de Plan de durabilité (le « Plan »).

- **Les Requérants qui s'engagent à soumettre un plan recevront le pointage alloué tel qu'indiqué dans la grille d'évaluation des Principes directeurs du Programme spécifique. En remplissant ce document, le Requérant et les individus occupant les postes clés de production et de création s'engagent à (i) prendre les mesures concrètes et réalisables suivantes liées aux activités, aux pratiques et/ou à l'embauche de personnel spécialisé sur le plan environnemental, et (ii) fournir un rapport écrit à l'étape des coûts finaux confirmant les étapes qui ont été franchies.**
- Décrivez les mesures concrètes que le Requérant et ses équipes ont prises ou entreprendront.
- Les mesures peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à:
 - L'embauche de personnel dans des postes spécialisés en « écoresponsabilité » (p. ex. superviseur, coordonnateur, ou conseiller)
 - Réalisation d'une évaluation du calcul du carbone¹
 - Entreprendre une écocertification
 - Utilisation d'alternatives « vertes » : énergie plus propre / alternative aux générateurs diesel, fournisseurs écologiques, options de transport ou de voyages plus écologiques
 - Utilisation de programmes de gestion des déchets (recyclage et compost)
 - Utilisation du réacheminement des déchets dans le cycle de production (circularité, réaffectation, don ou recyclage)
 - Offrir une formation sur la durabilité environnementale au personnel ou à l'équipe

Remarque : Les plans doivent refléter et se rapporter au Projet en cours de création. Il n'est pas nécessaire que les Projets prennent des mesures dans tous les domaines. La liste ci-dessus est présentée à titre de guide de mesures possibles pouvant donner lieu à une action. Ce n'est pas une liste de contrôle.

¹ Les projets pour lesquels un calculateur de carbone est déjà exigé tel qu'énoncé à la section 3.2.5 du [Module principal des Principes directeurs \(production\)](#) doivent entreprendre des mesures autres que le calculateur de carbone afin de recevoir les points alloués au plan de durabilité.

Répondez en utilisant l'espace alloué ci-dessous et soyez aussi précis que possible (maximum de 300 mots) :

Je certifie que toutes les informations fournies sont exactes et complètes.

**Signature du
Requérant:**

Nom:

(en lettres moulées)

Titre:

Date:

(JJ/MM/AAAA)